



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

OBJET :

**CONVENTION AVEC
VOIES NAVIGABLES DE
FRANCE, RELATIVE À
L'OCCUPATION
TREMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC
FLUVIAL À SAINT-DIZIER
POUR LA STATION DE
MESURES P11**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Bureau Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :**Au titre du Conseil de Paris :***M. VAUGLIN***Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :***M. LARGHERO***Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :***M. MOLOSSI***Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :***Mme DURAND***Au titre de Troyes Champagne Métropole :***M. VIART***Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :****Etaient absents excusés :***M. BELLIARD**M. GUERIN**Mme OLIVIER**Mme JEMNI**M. TREMEGE***Avaient donné pouvoir de voter en son nom :***M. BEDREDDINE à Mme DURAND**Mme BLAUUEL à M. VAUGLIN**M. BONNET-OULALDJ à M. MOLOSSI**M. COURTES à M. LARGHERO*

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Nombre des membres composant le Bureau Syndical	14
En exercice.....	14
Présents à la Séance	5
Représentés par mandat	5
Absents	4

N° 2020-01bis-BS



BUREAU SYNDICAL
Séance du 25 juin 2020

DÉLIBÉRATION
N° 2020-01bis-BS

**CONVENTION AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE RELATIVE À
L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL À SAINT DIZIER
POUR LA STATION DE MESURES P11**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par convention en date du 20 janvier 2012, VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF) avait consenti à l'EPTB une autorisation d'occupation précaire du domaine public fluvial pour le passage du câble d'alimentation électrique et d'un escalier pour desservir la station de mesures P11 située à SAINT DIZIER, en rive droite de la Marne.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2019. Afin de pouvoir continuer à utiliser la station de mesure, l'EPTB a sollicité le renouvellement de cette convention. VNF a accepté de formaliser une nouvelle autorisation d'occupation présentée en annexe.

Cette nouvelle autorisation est consentie à titre précaire pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, pour prendre fin le 31 décembre 2028. En contrepartie l'EPTB s'engage à verser une redevance annuelle dont le montant s'élève à 203.82 € qui sera indexée chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

En conséquence, il est proposé d'approuver le projet de convention ci-joint, fixant les conditions d'occupation précaire du domaine public fluvial pour l'accès et la desserte de la station de mesures P11 située à Saint-Dizier en rive gauche de la Marne.

DÉLIBÉRATION

Le Bureau syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

VU le budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France pour permettre l'alimentation électrique et l'accès à la station de mesures P11 située à Saint-Dizier en rive gauche de la Marne ;

Article 2 : PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'établissement ;

Article 3 : AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis